

CP - La Ville de Colmar propose des formations pour devenir nageur-sauveteur

La Ville de Colmar, en partenariat avec l'Association colmarienne de sauvetage et de secourisme (ACSS), propose un cursus de préparation à l'examen du BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique), qui permet de devenir nageur sauveteur.

La formation inclut deux cycles de 35 heures, réalisés pendant les week-ends. D'un montant de 800 euros, la formation peut être remboursée par la Ville de Colmar en contrepartie de 70 jours de travail rémunérés dans l'année qui suit l'obtention du diplôme.

Le BNSSA, c'est quoi ?

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est le diplôme du nageur sauveteur. Il permet de surveiller des plages publiques ou privées, des piscines privées, et d'assister le maître-nageur sauveteur dans la surveillance des piscines publiques.

Pour pouvoir participer à cette formation, il faut :

- **Être majeur à la date de l'examen**
- **Réussir un test préalable avant l'inscription (mi-janvier 2023)**

Plus d'informations auprès de la direction des sports au 06 22 22 47 22.

3 bonnes raisons de devenir nageur-sauveteur :

- Contribuer à la sécurité des nageurs dans les piscines colmariennes.
- S'insérer dans un secteur qui recrute.
- Bénéficier d'une formation gratuite grâce au remboursement de la Ville contre 70 jours de travail rémunéré.

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr